

**COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021– 20h00**  
**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....  
Présents :

<b>AUCAGNE</b> Georges	<b>CAMILLERI</b> Jean Luc	<b>GOYON</b> Marie Angélique	<b>PARET</b> Karine
<b>BESSARD</b> Benjamin		<b>LANDRIX</b> Jérémy	<b>PELLETIER</b> Bruno
<b>BOST</b> Marie Ange		<b>LAUNAY</b> Jean Paul	<b>TRESPAILLE</b> Denise
<b>BOURCET</b> Sandrine	<b>FERNANDEZ</b> Agapito		
<b>BOURELLY</b> Morgane	<b>FONTAINE</b> Nathalie	<b>MOUROUX</b> Nicolas	

Excusés : **COLLARD** Sophie donne pouvoir à **PELLETIER** Bruno  
**MOREL** Dominique donne pouvoir à **PARET** Karine

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 08 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire annonce le départ du conseiller Hervé DURAND pour raisons personnelles et le remercie pour son implication au sein des commissions.

Monsieur Le Maire annonce à l'assemblée qu'une visite de l'entreprise LAMBERET est prévue sur les mois qui arrivent.

2) Délibérations diverses

<b>Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.</b>
-----------------------------------------------------------------------------------

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de

chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,  
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,  
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 12 décembre 2019,

Madame Karine PARET expose que certains agents souhaitent modifier leur temps de travail et qu'il convient d'y accéder pour le bon fonctionnement du service. De plus suite à la mutation d'une ATSEM, son poste a été modifié pour tenir compte des impératifs du service de la garderie.

Il a été également décidé de recruter la nouvelle ATSEM en CDD d'un an.

Il propose donc :

La création d'un poste d'adjoint d'animation à 3,15 h hebdomadaires  
Et la suppression du poste d'adjoint d'animation à 10,30 h hebdomadaires

La création d'un poste d'adjoint d'animation à 9,45 h hebdomadaires  
La suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 5,30 h hebdomadaires

La création d'un poste d'ATSEM contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour :

**ACCEPTE** les modifications proposées telle que définies ci-dessus.

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet tel qu'indiqué en annexe.

**AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste.

<b>Objet : Remboursement des frais à un élu</b>
-------------------------------------------------

Mme Karine PARET explique qu'il a été nécessaire d'acheter des matériaux pour les travaux de réfection des sanitaires du stade. L'ouverture du compte dans le magasin spécialisé demandant un délai trop long, Jean Luc CAMILLERI a réglé la facture correspondante soit 312.26 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, soit 16 voix pour (Jean Luc CAMILLERI ne prend pas part au vote) :

**ACCEPTE** le remboursement de 312.26 € à Jean Luc CAMILLERI pour l'achat des matériaux nécessaires à la réfection des sanitaires du stade.

### 3) Commissions communales et intercommunales

**Commission Associations** : Marie-Angélique GOYON indique que les dossiers de subvention aux associations seront remis aux intéressés en main propre.

**Site internet** : L'adjointe à la communication souhaite moderniser le site internet.

**Ressources Humaines** : Karine PARET informe qu'un nouvel apprenti, Dylan DESCOUTEIX, est arrivé sur la commune. Il prépare un bac professionnel « espace aménagement paysager ». L'adjointe informe que la commune continue à prendre des stagiaires au niveau de l'école.

**Ecole** : Karine PARET annonce que la rentrée des classes s'est bien déroulée. A ce jour, le RPI accueille 245 élèves dont 169 sur Saint Cyr.

Un plan d'investissement sera mis en place sur plusieurs années afin de changer le mobilier abîmé.

Deux tableaux numériques ont été installés dans la classe de grande section et de MS/CP. Pour mémoire, la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 50%.

Une réflexion est menée afin de réfléchir à un système de location d'ordinateurs, ce matériel vieillissant rapidement.

#### **Commission « évènementiel » :**

Karine PARET relate la cérémonie organisée par la municipalité afin d'honorer Tom VIEILLARD GRELET, nommé Prodige de la République.

A cette occasion, la médaille du Sénat lui a été remise par le sénateur, Patrick Chaize qui recevra le jeune et sa famille le 27 octobre pour une visite du Palais du Luxembourg.

La commune participera à Octobre rose, campagne annuelle de communication destinée à la sensibilisation des dépistages du cancer du sein. Le 1<sup>er</sup> octobre à partir de 19h00 sera proposé l'Apérose aux Saint Cyriennes. Il s'agit d'un apéritif convivial et solidaire, 5 euros par participantes seront reversés à l'association « Les Fées Papillons » qui intervient sur notre territoire.

**Vols sur la commune** : Monsieur Le Maire indique que suite aux vols de cet été, le matériel d'entretien communal a été recommandé. Les deux véhicules volés seront remplacés. Le camion tout équipé d'une valeur de 46 000 euros en 2012 sera remplacé par un Renault trucks master 3.5 tonnes avec bras hydraulique et benne, tri flash et bandes réfléchissantes d'une valeur de 37 000 euros. La commande a été passée rapidement car les employés techniques utilisent actuellement un camion de location qui coûte très cher.

La voiture a été retrouvée calcinée sur une commune avoisinante. Elle sera également remplacée.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers quel flochage ils souhaitent mettre en place sur les portières des véhicules. Le blason et le nom de la commune seront inscrits.

Morgane BOURELLY se demande quelle solution doit être mise en place pour éviter à l'avenir ces désagréments. Des solutions sérieuses sont à l'étude.

**Dégâts suite à orage** : La foudre est tombée sur l'église. Le paratonnerre ainsi que le moteur des cloches et de l'horloge ne sont plus en état de marche.

Des bardages de l'école maternelle ont été arrachés.

**Panneau lumineux** : Les travaux pour le raccordement électrique ne sont pas aussi simples que prévu, un devis de 4 000 euros a été validé.

**Boîte à suggestions citoyennes** : Sa fabrication est terminée, elle sera rapidement installée.

**Salle polyvalente** : Un diagnostic va être effectué pour la charpente afin de connaître quels matériaux peuvent être supportés. L'agence technique avance également sur le dossier.

**Marché** : Le marché itinérant de la Veyle initialement prévu le 17 septembre sur la commune n'aura pas lieu pour une raison de logistique.

**Chats errants**: Une chatte a été stérilisée pour le moment, dans le cadre de la convention avec l'association « Donne moi ta patte ».

**Abris bus** : Georges AUCAGNE demande à ce que les abris bus soient remis en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire

  
N. A. BOST

Le 16 SEP. 2021  
L'adjointe,  
Marie-Angélique GOYON

